

A ce qui reste tranquille, il ne faut pas toucher

Le 17 janvier 2018 aux alentours de 13h, le premier ministre annonce lors d'un communiqué de presse exceptionnel l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes : « *Les conditions ne sont pas réunies pour mener à bien le projet* ». Faut-il crier victoire ? Pas si vite...

La bataille de Notre-Dame-des-Landes ne doit pas être une victoire à la Pyrrhus et le chemin est encore long pour parvenir à enraciner l'avenir.

A défaut d'un Concorde, c'est un défi d'envergure qui se pose sur la Lande, où les opposants au projet, bien que nombreux et aussi hétérogènes soient-ils, se doivent d'ériger ici non pas une tour de contrôle et encore moins un mirador, mais une tour de garde fou. Pour que Notre-Dame-des-Landes en soit témoin, pour que cela reste le symbole d'une lutte victorieuse d'un demi-siècle où l'économie capitaliste et son monde battent en retraite, l'après-aéroport doit être pensé et géré adroitement.

Or, les conditions sont réunies pour mener à bien l'autre projet commun qui habite la ZAD et ce malgré une reprise partielle du contrôle des autorités publiques sur cet espace. Ces conditions sont celles de nouvelles formes de communs territoriaux qui naissent de l'engagement des habitants de la ZAD. A travers le ménagement de la lande, les opposants montrent qu'une autre manière d'agir sur les territoires, bien plus empreinte de respect, est tout à fait possible. Voilà qui pourrait être le garde-fou contre tous les grands projets de France et d'ailleurs.

Yes she can, not « Yes chicanes »

Les opposants au projet ont des profils et des aspirations très divers. Des paysans autochtones aux néo-ruraux, des réformistes aux anarchistes, des hippies aux antifas, mettre tout le monde d'accord serait impossible... et inutile. L'Etat de droit a tout à gagner à voir les opposants se déchirer : *divide et impera*. Mais les opposants non rien à perdre à dessiner collectivement un avenir commun.

A l'image de la route des chicanes, de profonds antagonismes traversent les discours des opposants. Pour certains, le projet étant annulé, la lutte doit s'estomper et la route des chicanes être restituée. Pour d'autres, la ZAD doit rester une zone de non-droit ou, tout du moins, une zone autonome temporaire^[1]. Force est de constater que depuis la crispation du conflit au début des années 2000, la lande est devenue un espace d'expérimentation de pratiques non institutionnelles, pour ne pas dire anarchistes. Dans une perspective d'enracinement d'une communauté libertaire^[2], les plus radicaux manifestent la volonté de ne rien céder à l'Etat, pour que la ZAD soit une enclosure aux prédatons modernistes et néolibérales. Mainte et mainte fois nommée, discutée et espérée, la Commune de Notre-Dame-des-Landes ne restera qu'un rêve éveillé... L'espoir d'une communauté librement autogérée est mort avec la reprise du contrôle républicain sur cet espace. Le 26 janvier 2018 la Préfète de la

région des Pays de la Loire s'est rendue sur les vestiges de la route des chicanes afin d'en attester la reprise du contrôle. Le retour de l'Etat de droit ?

Face au nœud gordien que constitue le projet d'aéroport, Edouard Philippe, dans son discours du 17 janvier 2018, s'est enorgueilli d'avoir pris soin de le trancher. Vile prétention que de s'accaparer les lauriers d'une telle réussite. Fier et brutal comme Alexandre et tout aussi incapable de parvenir à dénouer ce nœud avec humilité et patience, l'ancien Maire du Havre pense avoir pu le trancher et nous l'exhibe présomptueusement devant les caméras. Voilà encore une fois l'expression de la vanité caractéristique des décideurs politiques : faire croire aux solutions simples, brutales et inefficaces, tandis que d'autres expérimentent des résolutions complexes, incrémentales mais crédibles[3].

En effet, depuis près de cinq décennies, les opposants au projet prennent réellement le soin de dénouer ce nœud gordien. Ils s'attèlent avec ardeur et ruse à composer avec la complexité. Forts de leurs erreurs, ils se sont ajustés, ils ont fait des pas de côté et sont parvenus avec le temps à contrecarrer et faire annuler le projet. Tout au long de cette bataille, l'Etat s'est battu avec son appareil de la raison moderniste, à grands coups de procédures d'expropriations, de référendums postiches et de tonfas d'intervention, pendant que les opposants ont répondu par des réquisitions citoyennes, des manifestations d'envergure et des plantés de bâtons[4].

Ce nœud n'est pas complètement démêlé et il ne le sera probablement jamais. Mais plus que jamais, les habitants de la ZAD doivent être soudés pour parvenir à composer en commun un projet commun.

C'est un autre projet !

Cette expérience est forte d'enseignements. Au départ fédérée autour d'une opposition à un projet d'aménagement, la ZAD est devenue chemin faisant le lieu symbolique de la convergence et de la mise en commun des luttes sociales et environnementales de France et d'ailleurs. Tantôt exemple, tantôt fétiche, la ZAD fait aujourd'hui partie du paysage commun, voilà une belle réussite.

Derrière le foisonnement d'initiatives d'agriculture paysanne, de permaculture, d'auto-construction et j'en passe, ce que les militants veulent faire éclore, c'est un projet commun de remise en question de notre société. Plutôt que de rester dans une contestation stérile, les opposants au projet livrent ici une esquisse d'une société autrement écologique, différemment démocratique et définitivement plus durable. Plutôt que de percevoir ce territoire comme un support technique aux activités économiques, les zadistes conçoivent la lande comme l'élément fondamental et premier d'un « *retour du commun* »[5].

Les habitants de la ZAD se mobilisent et s'engagent autrement face à la multiplication des crises sociales et environnementales. La première manifestation de cet engagement renouvelé prend corps dans une nouvelle relation entretenue au

territoire : ils s'engagent pour, par et dans un *habiter* différemment écologique et démocratique. Ce renouvellement de leur conception pratique de l'*habiter*, constitue leur rapport premier et partagé à la ZAD et plus largement au monde. Dès lors, cet *habiter* établit le premier commun territorialisé sur la lande par un engagement de ménagement des ressources naturelles, humaines et matérielles.

Fort naturellement, cette nouvelle relation au monde a conduit les opposants à privilégier des relations de partage et d'entraide avec autrui, contrairement aux politiques d'aménagement du territoire, aux projets urbains et plus largement aux dynamiques néolibérales de métropolisation qui imposent des relations toujours plus compétitives entre les personnes et entre les lieux. La récupération, la solidarité et les copains ont en outre permis de fournir à la ZAD tous les éléments matériels et humains nécessaires à son enracinement. Coopérer apparaît donc comme le deuxième commun territorial de la ZAD.

Finalement, ces relations renouvelées au monde et au lieu, non plus guidées par la sacro-sainte croissance mais par la volonté partagée d'ancrer un projet écologique et démocratique commun, ont inévitablement conduit à une autogestion de la ZAD par ses habitants qui s'est traduite par une autonomie de subsistance et de gouvernance. L'autogestion comme organisation politique semble être le troisième commun territorial qui a conduit à une émancipation de ses occupants par l'espace.

Habiter, coopérer et autogérer se révèlent être les trois pendants de la territorialisation du retour au commun, ici comme ailleurs[6]. Ce retour au commun n'est pas relatif au communautarisme ou à la renaissance de communautés traditionnelles, il correspond à l'éclosion d'une communalité[7]. En d'autres termes, à travers le ménagement de la lande, les opposants à l'aéroport ont semé sur le territoire un autre projet politique.

Notre-Dame-de-Ménage

Ménager le territoire, mais qu'est-ce que cela peut-il bien vouloir dire ? Ce principe d'action résonne de manière croissante dans les différentes littératures universitaires[8] et praticiennes[9]. Une fois son acception triviale, voire péjorative, dépassée, faut-il y voir une autre manière de concevoir, de penser et de faire le territoire ?

Michel Marié est le premier à avoir parlé de ménagement territorial, dans son ouvrage écrit en 1989 : *Les Terres et les Mots*. Écrit sous la forme d'une égo-histoire, l'auteur alimente conceptuellement ce principe de ménagement territorial à travers ses différentes et nombreuses expériences personnelles, professionnelles et universitaires.

Au commencement de ses réflexions, il voit dans le ménagement une démarche plus respectueuse des hommes et des lieux, une « *manière d'approcher plus en douceur que les aménageurs* »[10]. Le ménagement n'avait au départ, pour l'auteur, de sens que par rapport à l'approche aménagiste en tant que « *contrepoint dialectique* »[11]. Plus on avance dans son ouvrage et par là dans le récit de sa vie, plus l'auteur précise

– par la pratique – ce qu’il entend par ce principe d’action ménagiste. Pour lui, une telle démarche se doit d’être « *consciente du poids de l’histoire* », « *respectueuse de l’expérience* », « *attentive aux marges* » et « *fidèle à l’événement, aux forces en présence* »[12]. En somme, l’auteur a « *découvert au contact du terrain une manière moins frontale, moins édictive, plus respectueuse des groupes sociaux* »[13].

On attend donc à la lecture de cette ouvrage que ce concept, au contact du terrain, s’émancipe des principes de l’aménagement du territoire, pour nous livrer peut-être une nouvelle voie. L’auteur laisse brièvement entendre que la question du ménagement peut être traitée et approfondie à partir des sociétés locales, des territoires, des lieux de l’*habiter* et non plus seulement en réaction à l’aménagement. Mais, très rapidement rattrapé par son héritage, l’auteur tombe dans le piège de la modernité qui l’empêche de concevoir une approche territoriale qui ne soit pas issue... de la modernité. L’auteur conclut finalement qu’il faut « *comprendre l’aménagement et le ménagement comme les deux faces indissociable d’une modernité* »[14] et que ce couple est vertueux pour l’intervention territoriale.

Ce dénouement est selon moi symptomatique de l’héritage de la pensée de l’auteur. C’est pourquoi, je me suis efforcé de chercher un exemple qui démontrerait par la pratique que le ménagement du territoire en tant que principe d’action peut être traité et approfondi indépendamment de son contrepoint dialectique de départ. En d’autres termes, que la question du ménagement peut être théorisée à partir des pratiques d’un territoire habité. Il semblerait qu’à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes le ménagement territorial puisse acquérir une valeur propre et indépendante. L’engagement des habitants de la ZAD fait profession de foi d’un principe d’action sur les territoires pouvant se libérer du carcan de la modernité. Dès lors, la ZAD semble constituer un cas exemplaire de manière de penser et de faire durablement des lieux habitables. Serait-ce donc possible de concevoir les territoires sans un bagage technique, sans perfusion d’aménagement, voire sans institutions d’Etat ? En tout cas, la ZAD en ouvre la voie...

Et un, et deux... et trois zéros ?

L’Etat français est touché en plein cœur. Après une base militaire, c’est un aéroport qui tombe. Le symbole est fort, l’enjeu aussi. Tous les opposants aux Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII)[15] ont désormais en tête qu’il est possible de dire non, non aux Lignes à Grande Vitesse, non aux parcs de loisirs, non au capitalisme d’état... Il est désormais impossible de revenir en arrière, le Rubicon a été franchi. Il n’y aura plus « d’exception qui confirme la règle » mais plutôt « jamais deux sans trois ». Lequel sera le prochain sur la liste ? Certainement Europacity dans le Triangle de Gonesse ou le Center Park de Roybon. En attendant Cigeo à Bure.

En tout cas, il faut que tous les opposants aux projets d’aménagements d’ici et d’ailleurs continuent, dans la ligné du Larzac et de Notre-Dame-des-Landes, en ménageant une multitude d’initiatives locales sur les sites des projets contestés. Ces petits je ne sais quoi, ici ou là, fondent une autre manière commune d’agir dans notre habitat. Après son éclosion, cette communalité naissante pourrait croître afin que nous récoltions ensemble les fruits de nos engagements. L’expérience de Notre-

Dame-des-Landes comme celle du Larzac ont démontré à la société civile qu'elle pouvait faire flancher l'Etat. En reculant devant des dizaines voire des centaines de milliers d'individus récalcitrants et parfois désobéissants, l'Etat ne perd-il pas également sa raison d'être ? Ces deux exemples sont symptomatiques de la profonde crise que traversent nos institutions. Elles nous enseignent dans un même tant qu'il nous est de plus en plus possible, voire souhaitable, de nous en émanciper, pour pouvoir peut-être nous en détacher.

Concernant cette lutte, on pourrait dire qu'avant même la déclaration du premier ministre, les opposants au projet avaient déjà gagné du fait de la fertilité des graines qu'ils ont semées. Toutefois, depuis cette annonce officielle, les autorités publiques tentent de reprendre le terrain. En témoigne la fin de l'autonomie réelle de la ZAD par la reprise du contrôle sur la route des chicanes. En témoigne également l'opération de « nettoyage » de la ZAD de Bure.

Une dernière recommandation à ce qui reste de l'Etat de droit, laissez les opposants au projet enraciner durablement l'ensemble des initiatives présentes sur la lande, dans la même perspective que sur le causse : « *ceux qui pensent que c'est impossible, sont priés de ne pas déranger ceux qui essayent* ».

Thibaud Cavaillès, mars 2018

[1] Bey H., 1998, *Zone Autonome Temporaire*, L'éclat.

[2] Bookchin M., 2003 (réédition 1984), *Pour un municipalisme libertaire*, Atelier de création libertaire.

[3] Lindblom C., 1959, « The science of “muddling through” », *Public Administration Review*, n° 19, pp. 79 – 88.

Lindblom C., 1979, « Still muddling, “not yet through” », *Public Administration Review*, n° 39, pp. 517 – 526.

[4] De La Casinière N., 2016, « Sur la Zad de Notre-Dame-des-Landes, des milliers de bâtons enracinent la résistance », *Reporterre*, 10 octobre 2018, [en ligne](#).

[5] Dardot P. et Laval C., 2014, *Commun. Essai sur la révolution du XXIème siècle*, La découverte, Hors Collection Sciences Humaines, 400 p.

[6] Faburel G. et Girault M. (coord.), 2015, *La fin des villes, Reprise de la critique*, Carnets de la décroissance, Editions Aderoc, 140 p.

Faburel G. et Girault M. (coord.), 2016, *La fin des villes. Reprise de l'action*, Carnets de la décroissance, Editions Aderoc, 144 p.

[7] Rosanvallon P., 2011, *La société des égaux*, Paris, Editions du Seuil, 2011, 428 p.

[8] Tessier S., 2007, « Qu'arrive-t-il au mot ménager ? », dans Paquot. T., Lussault M. et Younès C. (dir.), *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, La Découverte, pp. 127 – 139.

Paquot T., 2016, *Un philosophe en ville*, INFOLIO, coll. Archigraphy, 230 p.

[9] Cluzet A., *Le climat sauvé par les villes ?*, l'Harmattan, 202 p.

Aubertel P., Bernard P., Mattei M., 2009-2014 (coord.), *La mobilité et le périurbain à l'impératif de la ville durable : ménager les territoires de vie des périurbains*, Appel à propositions de recherche du Plan Urbanisme Construction et Architecture (PUCA)

[10] Marié M., 1989, *Les Terres et les Mots*, Méridiens-Klincksieck, p.19.

[11] *Ibid.* p. 19

[12] *Ibid.* p. 31

[13] *Ibid.* pp. 31 – 32

[14] *Ibid.* p. 152

[15] Camille, 2015, *Le petit livre noir des grands projets inutiles*, Lyon, Le passager clandestin, 155 p.